

LE SOMMET

Juin 2012



La famille
au coeur de la *nature*
SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES

Votre municipalité
vous informe
2

Nouvelles de la MRC
15

Programmation loisirs
printemps-été 2012
16

Organismes de loisirs
et communautaires
18

Bibliothèque
22



Nouveauté cet été

Projection cinéma en plein air précédée d'un BBQ familial

Jeudi, le 12 juillet prochain, dès le coucher du soleil, votre municipalité vous offre la projection du film d'animation «Le Lorax» en plein air sur le site Les Sept-Chutes.

Venez vivre cette activité gratuite en famille. Dites-le à vos ami(e)s. Tous sont bienvenus. Apportez votre chaise. Pop-corn et rafraîchissements en vente sur place.

Avant la représentation, Les Sept-Chutes vous invite à souper sur le site. Apportez votre pique-nique, des BBQ seront mis à votre disposition. Vous pourrez vous installer sur une des tables à pique-nique. Vos enfants pourront profiter de l'espace, des modules de jeux et des jeux d'eau si la température le permet.

En cas de pluie la projection sera remise au 19 juillet.



SOMMAIRE



Calendrier



Conception et montage:
Imprimerie Blouin Inc.

2850 exemplaires

Responsable du journal:
Martin Pouliot
Directeur des loisirs

Pour tout commentaire:

Martin Pouliot

418 826-2253

Le Sommet

Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

33, rue de l'Église

Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec) G0A 3R0

Note:

Les auteurs sont les seuls responsables

du contenu des articles.

Vous pouvez consulter notre site internet au:

www.saintferreollesneiges.qc.ca

De plus, communiquez avec nous

aux adresses électroniques suivantes:

Pour rejoindre :

Service d'urbanisme

Chantale Richard

urbanisme@saintferreollesneiges.qc.ca

Émission des permis et inspections

Simon Demers

inspection@saintferreollesneiges.qc.ca

Loisirs

Martin Pouliot

loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca

Direction générale

François Drouin

directeur@saintferreollesneiges.qc.ca

Secrétariat et taxation

Louisianne St-Gelais

munferreol@oricom.ca

Manon Larouche

info@saintferreollesneiges.qc.ca

Pour nous rejoindre : 418 826-2253

Juillet

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2	3	4	5	6	7
	- Séance du conseil municipal - Cueillette des ordures (secteur ouest)		- Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	- Bibliothèque		
8	9	10	11	12	13	14
- Bibliothèque	- Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage		- Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	- Bibliothèque - Film d'animation aux Sept-Chutes		
15	16	17	18	19	20	21
- Bibliothèque	- Cueillette des ordures (secteur ouest)		- Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	- Bibliothèque		
22	23	24	25	26	27	28
- Bibliothèque	- Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage	- Réunion du CCU	- Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	- Bibliothèque		
29	30	31				
- Bibliothèque	- Cueillette des ordures (secteur ouest)					

Calendrier

Août

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	2 - Bibliothèque - Fin du camp Le Ram	3	4
5 - Bibliothèque	6 - Séance du conseil municipal - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage	7	8 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	9 - Bibliothèque - Fin du camp Ados-aventure	10 - Fin du camp Les Explorateurs	11 - Fête familiale aux Sept-Chutes
12 - Bibliothèque	13 - Cueillette des ordures (secteur ouest)	14	15 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	16 - Bibliothèque	17	18
19 - Bibliothèque	20 - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage	21	22 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	23 - Bibliothèque	24	25
26 - Bibliothèque	27 - Cueillette des ordures (secteur ouest)	28 - Réunion du CCU	29 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	30 - Bibliothèque	31	

Septembre

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1
2	3 - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage	4 - Bibliothèque - Inscription programmation Loisirs	5 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque - Inscription programmation Loisirs	6 - Bibliothèque	7	8 - Bibliothèque
9 - Bibliothèque	10 - Séance du conseil municipal - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Début des activités	11 - Bibliothèque - Réunion du CCU, ass. spéciale	12 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	13 - Bibliothèque	14	15 - Bibliothèque
16 - Bibliothèque	17 - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage	18 - Bibliothèque	19 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	20 - Bibliothèque	21	22 - Bibliothèque
23/30 - Bibliothèque	24 - Cueillette des ordures (secteur ouest)	25 - Bibliothèque - Réunion du CCU	26 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	27 - Bibliothèque	28	29 - Bibliothèque



LA VIE MUNICIPALE... EN BREF

PERMIS DE BRÛLAGE

En vertu du règlement #90-252, il est défendu d'allumer tout genre de feu en plein air entre le 15 avril et le 31 octobre de chaque année, à moins d'avoir un permis de brûlage du garde-feu municipal. Par contre, les feux dans les récipients (cuve de sécheuse, carré de briques) sont autorisés à moins qu'une interdiction pour ceux-ci soit en vigueur.

Le permis est gratuit et pour l'obtenir, vous pouvez vous adresser, 48 heures à l'avance, à monsieur Marc Racine au 418 826-2147 (résidence) ou au 418 520-1808 (cellulaire).

Quiconque contrevient au règlement peut être passible d'une amende de 100 \$ et les frais.

EAU POTABLE



Concernant l'usage extérieur de l'eau, il est interdit :

- Entre le 15 mai et le 1^{er} septembre de chaque année, d'utiliser l'eau provenant de l'aqueduc municipal pour arroser une pelouse, sauf aux conditions et périodes suivantes :
 - a) pour un terrain dont l'immeuble principal a un numéro civique pair : le mardi entre 19 h et 24 h;
 - b) pour un terrain dont l'immeuble principal a un numéro civique impair : le jeudi entre 19 h et 24 h;
- de nettoyer les entrées d'automobile avec un boyau d'arrosage utilisant l'eau provenant de l'aqueduc municipal, sauf une fois au printemps, avant le 15 mai;
- de laisser couler l'eau de l'aqueduc municipal inutilement;
- de remplir les piscines plus d'une fois par année.

Par contre, pour les propriétaires qui ensemencent une nouvelle pelouse ou pose de la tourbe, une autorisation d'arroser pour une période de quinze (15) jours est consentie sur l'obtention d'un permis de la municipalité.

COMPTES DE TAXES

Pour ceux et celles qui n'ont pas joint de chèques postdatés pour les 2^e et 3^e versements de taxes, nous vous rappelons que ceux-ci sont dus les 26 juin et 26 septembre 2012.

CHIENS DANS LES PARCS PUBLICS

Selon la réglementation municipale, concernant les espaces publics et par respect pour les utilisateurs des différents

parcs, il est demandé aux propriétaires de chiens de bien vouloir garder en laisse leur animal domestique et de bien vouloir ramasser les excréments. Merci de votre collaboration.

FEUX À CIEL OUVERT

Des modifications ont été apportées au règlement #00-406 concernant la sécurité et l'ordre afin de donner des pouvoirs aux agents de la Sûreté du Québec pour qu'ils puissent intervenir en regard des feux.

Dorénavant, ils pourront émettre un avis d'infraction dans les situations suivantes :

- a) dans un endroit public,
 - la personne n'a pas obtenu d'autorisation du service incendie;
 - le feu est à moins de 25 mètres de tout bâtiment.
- b) sur un terrain privé,
 - la personne n'a pas obtenu d'autorisation du service incendie;
 - le feu est localisé à moins de 6 mètres de tout bâtiment ou boisé ou de toute matière combustible;
 - le combustible n'est pas du bois;
 - il n'y a pas de moyens nécessaires à l'extinction du feu qui soient disponibles et à proximité du feu;
 - le feu n'a pas été soigneusement éteint avant que son responsable ne quitte les lieux;
 - la fumée inconmode les voisins;
 - des pneus ou des combustibles liquides sont utilisés pour allumer ou activer le feu;
 - l'indice d'inflammabilité est trop élevé où la vitesse du vent présente des risques;
 - une personne majeure n'est pas présente constamment sur les lieux du feu, et ce jusqu'à l'extinction complète;
 - le propriétaire du terrain n'a pas donné de consentement à moins que ce dernier ne soit présent;
 - le feu a une hauteur excédant 30 centimètres (1 pied).

Par contre dans les cas suivants le règlement ne s'applique pas.

- Aux feux dans les appareils de cuisson en plein air, tels que les foyers, barbecues ou autres installations prévues à cette fin;
- Aux feux confinés dans un aménagement fait de matériaux non combustibles, tels que pierre, briques ou autres installations du même genre : cependant, seul le bois doit servir de matière combustible.

RUBRIQUE¹ DU MAIRE



Cette rubrique se veut une rétrospective des grands enjeux auxquels nous sommes confrontés comme société, enjeux qui influencent nos décisions, nous amenant sans cesse à nous questionner, voire même parfois à nous repositionner dans un contexte en pleine mouvance.

Elle a comme objectif de vous faire part, de façon sommaire toutefois, des GRANDS CHANTIERS de travail réalisés récemment et aussi de ceux présentement en cours, à différentes échelles territoriales : a) locale (municipalité), b) régionale (MRC), c) du territoire couvert par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), d) de la Grande région de Québec (Conférence régionale des élus - CRÉ) et e) du Québec.

Par grands chantiers, nous entendons par là, forums, ateliers, tables sectorielles, consultations où les citoyens, les partenaires et les élus ont participé.

Même si certains chantiers se sont déroulés simultanément, j'ai quand même réussi à y participer et je dois vous dire qu'ils sont tous aussi mobilisateurs les uns que les autres. Il était important, comme municipalité, de faire valoir nos positions et défendre les intérêts de notre communauté ferréolaise. On ne travaille plus en vase clos. Nous devons nous entendre et faire consensus sur la définition des grands enjeux et des plans d'action dans le but de procurer une qualité de vie exceptionnelle à nos citoyens à tous les niveaux et à toutes les étapes de la vie.

Force est de constater que les municipalités doivent prendre le virage et s'interroger sur la meilleure façon de gérer maintenant pour l'avenir. On peut même aller jusqu'à se demander de quelle manière doit-on voir le développement, par exemple, en limitant la surconsommation d'espaces et l'empiètement en milieux agricole et naturel, tout cela dans une perspective de développement durable, lequel fait désormais partie de notre culture.

Je ne vous apprends rien de nouveau sur le développement durable, tous y étant très sensibilisés. Ce n'est pas un concept abstrait, mais tout simplement une nouvelle vision qui influence maintenant nos décisions au quotidien. Nos champs de compétence (eau potable, épuration des eaux usées, aménagement du territoire, etc.) sont pour nous des responsabilités en lien direct avec l'hygiène du milieu et la qualité de vie des citoyens, ce qui ne peut pas faire autrement que de renforcer ce concept. Ces responsabilités, et bien d'autres à venir, font partie de la stratégie de dévelop-

pement durable et du principe de la subsidiarité², si chère et réclamée depuis fort longtemps par les élus.

Les principes³ qui régissent le développement durable (économiques, environnementaux et sociaux) du Gouvernement du Québec doivent faire partie de notre gestion. Toutefois, il faut être bien conscient que, pour y parvenir, la route peut être longue, car il s'agit bien d'une nouvelle culture, certes pas facile à intégrer pour bien des décideurs municipaux. Dans cet ordre de pensée, n'oublions pas que les municipalités sont à la croisée des chemins et que, si tous les élus ne rament pas dans la même direction, je plains les capitaines. C'est loin d'être un réflexe naturel chez l' élu.

¹ Afin d'alléger la rubrique, vous trouverez, dans ce numéro du journal, une présentation sommaire des GRANDS CHANTIERS.

² Le principe de subsidiarité est le principe selon lequel une responsabilité doit être prise par le plus petit niveau d'autorité publique compétente pour résoudre le problème. C'est le niveau le plus près du citoyen, soit la municipalité.

³ Les 16 principes sont disponibles sur le site Internet du Gouvernement du Québec, sous le titre Projet de loi No 118.

On comprendra qu'il m'est impossible d'entrer dans tous les détails relatifs à ces GRANDS CHANTIERS. Je ne fais que les effleurer, me limitant à vous faire part, superficiellement toutefois, des grands enjeux auxquels nous avons à faire face dans l'intérêt des générations actuelles et futures. Comme vous pourrez le constater, certains enjeux se retrouvent sur plusieurs chantiers, signe que les préoccupations et les défis sont les mêmes, et cela, peu importe leur échelle territoriale (locale, régionale, etc.).

Pour ceux qui veulent les approfondir, vous pouvez le faire sur les sites Internet respectifs.

Germain Tremblay, maire



POINTS D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ

1. QUELQUES RAPPELS

1.1 Fleurons du Québec

L'objectif des Fleurons est de reconnaître les efforts d'embellissement horticole durable des municipalités du Québec. La cote de classification horticole des Fleurons, semblable aux étoiles pour les hôtels (de 1 à 5 fleurons), est valable pour trois ans.



À l'automne 2011, la municipalité s'est vue décerner trois Fleurons.

Nous encourageons tous les citoyens à aménager leur propriété et à la fleurir, car l'horticulture a un effet bénéfique sur l'environnement et la qualité de vie de nos milieux. Elle s'inscrit dans le respect des principes de développement durable.

Les Fleurons du Québec ont un effet d'entraînement auprès des populations. Aussi, la mobilisation doit être générale pour que la municipalité puisse décrocher un quatrième fleuron.

1.2 Comité d'embellissement paysager

Le comité d'embellissement paysager déploiera ses efforts pour répondre aux recommandations du comité d'évaluation des Fleurons. De plus, il procèdera à un aménagement paysager sur le terrain du HLM au village. Il aura également à concevoir et développer un aménagement paysager du côté de la rue du Parc, sur le terrain face à la caisse populaire Mont-Sainte-Anne. Petit à petit, l'horticulture prend du gallon sur le territoire de la municipalité, ce qui ne peut se faire sans l'appui et l'implication de la population. Continuons à embellir nos propriétés. Il ne faut pas perdre de vue que la municipalité est le paradis du plein air.

2. MAISON DES JEUNES



Il est pertinent de rappeler les principaux objectifs de la Maison des jeunes La Zone, localisée à Saint-Ferréol-les-Neiges : apprendre la vie communautaire, la vie démocratique et ses mécanismes, favoriser les relations interpersonnelles, la prise en charge et l'autonomie, favoriser leur implication dans leur communauté et défendre et promouvoir leurs droits.

Je m'attarderai à un seul objectif, issu du rapport annuel, soit l'implication des jeunes dans leur communauté, ce qui est important car ces jeunes contribuent, à leur façon, à la dynamiser.

Félicitations à toute l'équipe de jeunes et à sa directrice, madame Maryse Neron, pour leur implication dans leur milieu.

Implication dans la communauté

Il est primordial pour un organisme d'être impliqué dans sa communauté. Étant donné que la communauté a permis à la Maison des jeunes La Zone de voir le jour et de continuer d'exister par son implication, il est normal d'effectuer un retour de la balance. Pour se faire, le travail de milieu Hors Zone, tel que discuté en annexe, offre un service à la communauté locale. Ce projet a permis de diminuer le vandalisme dans les municipalités, mais également d'offrir des alternatives de loisir aux jeunes. Voici d'autres implications de l'organisme :

- le « défi tête rasée » a été réalisé avec un ancien membre de la Maison des jeunes lors de la Saint-Jean-Baptiste.
- un service de casse-croûte a été offert lors du symposium Ombre et Lumière.
- un encan chinois est organisé depuis 2010, en partenariat avec le Carnaval des Neiges de Saint-Ferréol-les-Neiges.
- depuis juin 2011, la coordination est impliquée au sein du « Comité permanent de la famille » de St-Ferréol-les-Neiges. À l'intérieur de ce comité, des animateurs-intervenants ont participé à un barrage routier afin de sensibiliser la population au niveau de la vitesse.
- le 31 octobre 2011, l'équipe de travail a créé une maison hantée pour les jeunes de la communauté.
- des animateurs-intervenants étaient présents lors de la fête de la famille de Saint-Ferréol-les-Neiges.
- un animateur-intervenant a participé à l'animation sportive lors de « La Grande Fête » organisée par Côte-à-Côte en action.

Source : Rapport d'activités 2011, Maisons des jeunes Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps.

3. CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Le 16 mars dernier, le président du comité de la famille, monsieur Pierre Lortie, madame Ghyslaine L. Lortie et moi-même assistions, à Clermont, au lancement du 24^e colloque du Carrefour action municipale et famille. Il s'agit d'un grand rassemblement provincial qui s'est déroulé au Manoir Richelieu les 1^{er} et 2 juin 2012 derniers.

Sous un thème des plus actuels, « BOULOT VIE-PERSO, TOP CHRONO », ce colloque permettra de mettre de l'avant le rôle de la municipalité dans la conciliation de la vie familiale avec la vie professionnelle. C'est un dossier dont l'importance ne cesse de croître. Les besoins des familles et des aînés ont évolué au fil du temps et des efforts doivent être fournis par les individus, les employeurs et les milieux de vie pour en arriver à un réel équilibre entre la famille et le travail. « La famille est le noyau central de notre société, elle s'avère incontournable dans le développement de nos politiques familiales », nous confiait Mme Suzanne Roy, présidente de l'organisme et mairesse de Sainte-Julie.

Au cours de l'événement, il sera aussi question de l'aménagement du territoire en lien avec les modes de transport, les saines habitudes de vie, du vieillissement actif, de participation citoyenne et du partenariat avec le milieu scolaire. Comme on peut le constater à la lecture de ma rubrique et du contenu des GRANDS CHANTIERS que je vous ai présentés, les mêmes sujets reviennent, mais vus sous d'autres angles, avec des approches différentes. Les préoccupations des familles ne sont guère différentes de celles des élus. Preuve est qu'on travaille tous dans la même direction et pour la même cause : assurer la qualité de vie et le bien-être de nos communautés.

Lorsque vous recevrez ce journal, le colloque sera chose du passé, mais je vous en reparlerai dans le prochain.

4. CARACTÉRISATION ET ÉVALUATION DES PAYSAGES



Dans le cadre de ses activités, la Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est s'est dotée d'un outil lui permettant d'approfondir sa connaissance des paysages de son territoire. L'étude « Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est » identifie en effet les principales composantes du territoire tant au niveau physique (reliefs, hydrographie, végétation) qu'humain (bâti, formes d'occupation). Afin d'assurer la plus grande diffusion possible de l'information recueillie lors de la réalisation de l'étude, des fiches synthèses traitant de chacune des municipalités du territoire ont été produites. D'autres fiches présentent, quant à elles, les familles paysagères identifiées à l'étude.

Dernièrement, les élus et les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont eu droit à une présentation de l'étude de caractérisation des paysages par la Table de concertation sur les paysages de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est.

Parmi les familles de paysages comprises dans la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, mentionnons, entre autres, la rivière Sainte-Anne et ses versants escarpés; les gradins, replats, coteaux et collines bordant la vallée de la rivière Sainte-Anne; le cœur villageois et son patrimoine bâti; l'agriculture, les pâturages et les petits patrimoines; le caractère agro-forestier.

L'étude et les fiches caractérisation et évaluation des paysages peuvent être consultées sur le site www.notrepanorama.com.

5. QUESTION D'UN CITOYEN DÉSIREUX DE SAVOIR LA DIFFÉRENCE ENTRE UNE MUNICIPALITÉ ET UNE VILLE

Au Québec, une municipalité locale est une collectivité chargée de la gestion d'un territoire administratif local. Cette entité est soutenue dans sa gestion par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMROT) ainsi que par différentes lois de l'Assemblée nationale du Québec : la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES ET le CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC, pour ne mentionner que ces deux lois, nous permettent de bien comprendre la différence entre ville et municipalité. Ce sont les deux piliers de la législation municipale québécoise.

Les municipalités locales sont classées en fonction de ces deux lois qui les régissent au niveau administratif.

Les différentes sortes de municipalités locales sont les municipalités :

- de canton;
- de cantons unis;
- de cité;
- de ville;
- de paroisse;
- de village nordique;
- de village cri;
- de village naskapi; et
- les municipalités sans désignation.

Les tableaux qui suivent vous aideront à mieux comprendre et à bien situer chacune d'entre elles. Sur la Côte-de-Beaupré, Château-Richer, Beaufort et Sainte-Anne-de-Beaufort sont cataloguées comme villes, étant régies par la Loi sur les cités et les villes. Les autres, régies par le Code municipal du Québec, sont classées comme municipalités locales, à l'exception des Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente, désignée comme paroisse.

Le Code municipal du Québec prévoit à peu près les mêmes pouvoirs que la Loi sur les cités et villes. Les municipalités locales détiennent des pouvoirs et des responsabilités qui sont, la plupart du temps, relatives au nombre de citoyens sur leur territoire. La législation est donc divisée de manière à ce que les municipalités de moins de 2 000 habitants possèdent leur propre législation, le Code municipal du Québec, et les municipalités les plus peuplées, la Loi sur les cités et villes. Elles sont respectivement catégorisées en municipalités rurales ou de campagne et en municipalités de ville.

Tableau 1

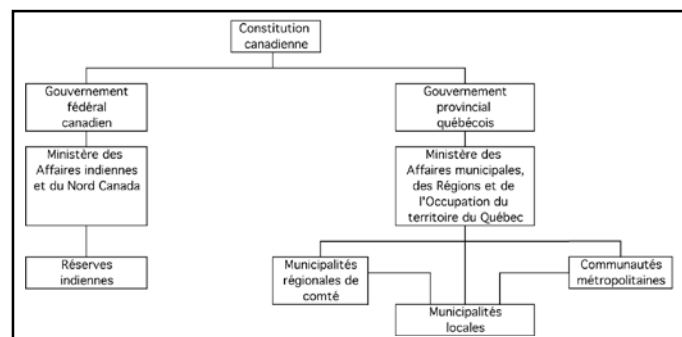
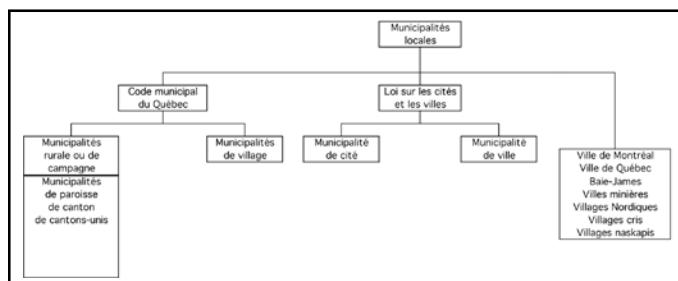




Tableau 2



Sources : Guide d'accueil et de référence pour les nouveaux élus municipaux, MAMROT, 2009.

Portail Québec : Portrait du Québec, Divisions administratives et organisation municipale locale.

6. RAPPORT ANNUEL 2011 DU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ (CLD)



En mars 2012, j'avais l'occasion d'assister à l'assemblée générale annuelle du CLD de La Côte-de-Beaupré. La lecture du rapport nous permet de se rendre compte du dynamisme des acteurs et intervenants de notre milieu dans le développement économique de la région. Le CLD est rassembleur des forces vives de La Côte-de-Beaupré. Il joue donc un rôle majeur dans la réussite des initiatives entrepreneuriales et projets structurants pour notre territoire.

Je vous invite à consulter le rapport annuel sur le site du CLD de La Côte-de-Beaupré afin de vous rendre compte qu'il remplit vraiment sa mission et qu'il est un leader de développement.

Félicitations à l'équipe de permanents et de bénévoles guidés par un conseil d'administration et des comités engagés dans leur région.

7. ENSEMBLE VOCAL ARC-EN-SONS

En mai dernier, cet ensemble vocal se produisait à l'auditorium de l'École secondaire du Mont-Sainte-Anne. Félicitations à tous ceux qui ont contribué au succès de ces représentations : choristes, techniciens, etc.

8. ASSOCIATION DE SOCCER DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES



En février dernier, j'assistais, à Boischatel, à une conférence de presse portant sur la fusion du Club de soccer Côte-de-Beaupré-Île-d'Orléans et de l'association de soccer Boischatel/L'Ange-Gardien.

La nouvelle association regroupe maintenant 1 000 joueurs et couvre tout le territoire de l'île d'Orléans et de la Côte-de-Beaupré, ce qui permettra de former une cinquantaine d'équipes en 2012. Sa mission est de promouvoir le soccer sur le territoire de l'île d'Orléans et de la Côte-de-Beaupré et de mettre en place les structures requises pour permettre aux jeunes d'évoluer dans un milieu favorisant leur développement. Les joueurs bénéficieront d'un encadrement de qualité autant sur le plan sportif que technique.

Il n'y a pas de meilleur lieu que le terrain pour développer un comportement exemplaire empreint d'humanisme et de civisme. Le soccer est vu comme un instrument d'apprentissage pour nos jeunes et cela au même titre que nos Maisons de jeunes où les objectifs se rejoignent, entre autres, apprendre la vie communautaire. Rien de mieux pour créer et développer un sentiment d'appartenance à la Côte-de-Beaupré.

La population est invitée à consulter le site Internet de l'association : www.asdps.ca.

Félicitations pour cette initiative.

Germain Tremblay, maire

CONCERT DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Le 13 mai dernier, j'assistais au concert des élèves de l'École de musique Côte-de-Beaupré et je dois dire que j'ai été impressionné par la qualité des artistes. La musique est un instrument important dans le développement de nos jeunes.

La municipalité est fière d'encourager l'École de Musique Côte-de-Beaupré à poursuivre son engagement envers les citoyens de la MRC et de contribuer à offrir des cours à des prix abordables.

Félicitations à tous les élèves qui se sont exécutés au concert annuel et, plus particulièrement, à deux des nôtres qui se sont mérités des bourses offertes par la municipalité :

- Marie-Pierre Fortier (guitare électrique) ; et
- Fabrice Lessard (violon).

Germain Tremblay, maire

SÛRETÉ DU QUÉBEC



Le conseil municipal tient à remercier Mme Patricia Viau pour toutes les années qu'elle a passées parmi nous dans le cadre du parrainage des municipalités. Elle a toujours répondu avec diligence et empressement à toutes nos demandes et participé à nos opérations policières destinées à sensibiliser les citoyens à l'importance de réduire leur vitesse. De plus, elle était membre du comité de la famille.

Félicitations pour votre professionnalisme et bonne chance dans vos nouvelles fonctions.

L'URBANISME VOUS INFORME

DÉLAI ÉMISSION DES PERMIS



Lorsque le beau temps apparaît et que les premières chaleurs se font sentir, la majorité des citoyens désire entreprendre leur projet de construction ou de rénovation. Toutefois, il faut comprendre qu'il s'agit d'une période mouvementée pour notre service d'urbanisme. Il est donc préférable de déposer votre demande de permis à l'avance. Il faut compter un délai de deux à quatre semaines afin d'obtenir les informations, lettres, avis ou permis souhaités.

Vous pouvez transmettre vos demandes par courriel à :
urbanisme@saintferreollesneiges.qc.ca

Merci de votre compréhension et bon été!

VOTRE SERVICE D'URBANISME

Horaire :

Lundi :	8 h 30 à 12 h	13 h à 16 h 30
Mardi :	Sur rendez-vous	
Mercredi :	8 h 30 à 12 h	13 h à 16 h 30
Jeudi :	Sur rendez-vous	
Vendredi :	8 h 30 à 12 h	13 h à 16 h

- Madame Chantale Richard, responsable de l'urbanisme
Courriel : urbanisme@saintferreollesneiges.qc.ca

Permis de construction neuve, comité consultatif d'urbanisme, dérogation mineure, développements résidentiels, droits acquis, lotissement, modifications et demandes de modification aux règlements d'urbanisme, règlement sur les PIIA, zonage agricole, etc.

- Monsieur Simon Demers, inspecteur adjoint
Courriel : inspection@saintferreollesneiges.qc.ca

Permis de construction de bâtiments complémentaires (cabanon, garage, etc.), agrandissement de résidence, installation septique, permis de rénovation, permis de patio, galerie et piscine, extrait de la matrice graphique, inspection, etc.

CONCOURS VILLAGE EN FLEURS 2012



Le concours *Village en fleurs 2012* est destiné à motiver la collectivité pour l'amélioration de l'effet visuel des aires de circulation de notre municipalité par l'aménagement paysager.

Dans le cadre de la participation de la municipalité depuis 2010 au *Programme Fleurons du Québec*, qui a accordé trois fleurons en 2011 à Saint-Ferréol-les-Neiges, ce concours contribue à encourager chacun à faire un pas dans le sens de l'amélioration de l'effet visuel de l'ensemble.

Le comité d'embellissement paysager, créé en 2011, assure le suivi de ce concours, en étroite collaboration avec la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges.

Pour participer, il suffit d'aménager votre terrain !

Le concours *Village en fleurs* s'adresse à toute la population. Aucune inscription n'est requise.

À la fin juillet, des juges sillonneront les rues du territoire afin de découvrir vos réalisations et de déterminer le nom des personnes gagnantes dans les différentes catégories. Toutefois, seuls les aménagements visibles de la rue sont jugés dans le cadre de ce concours. Les gagnants se mériteront un certificat-cadeau chez des producteurs locaux.





• Commerces et services

- Prix pour l'amélioration de l'accueil par l'aménagement paysager
Bon d'achat de 50 \$

• Résidences

- Prix pour la participation à l'effort collectif de l'effet visuel des résidences et pour l'effort d'amélioration du paysage naturel:
Bon d'achat de 50 \$
- Prix pour l'amélioration de l'effet visuel de façade par l'ajout de bacs ou de boîtes à fleurs :
Bon d'achat de 50 \$
- Prix pour l'amélioration de l'effet visuel de façade et pour l'augmentation de la biodiversité par la création et l'entretien des rocailles et plates-bandes :
Bon d'achat de 50 \$
- Prix pour la création d'un point d'attraction visuel végétal original
Bon d'achat de 50 \$

N'hésitez pas à transmettre un courriel, si vous croyez qu'un aménagement mérite d'être remarqué par nos juges, à madame Chantale Richard, à l'adresse suivante : urbanisme@saintferreollesneiges.qc.ca

INFORMATION DE VOTRE COMITÉ D'EMBELLEMENT

Le bon arbre au bon endroit

Le printemps et le début de l'été sont des périodes idéales pour l'ajout d'arbres, lesquels sont essentiels à l'équilibre de la nature. Comme plusieurs sont coupés en raison de développements majeurs, nous encourageons les propriétaires à en ajouter autant que faire se peut. Cependant, il est important de se documenter avant de fixer un choix définitif en tenant compte de l'espace disponible, des propriétés du sol, de la taille de l'arbre adulte, de sa capacité à s'harmoniser avec l'environnement, sans oublier de tenir compte des servitudes ou de la présence de fils électriques. Plusieurs livres sont disponibles à la bibliothèque municipale en matière d'horticulture dont celui préparé par Hydro-Québec; *Le répertoire des arbres et arbustes ornementaux d'Hydro-Québec*. D'autre part le www.hydroquebec.com/vegetation/ fr est une autre source d'information.

Par ailleurs, le règlement de zonage de la municipalité exige, pour les nouvelles constructions, un nombre d'arbres minimum selon le ratio suivant : un arbre pour chaque six mètres mesuré le long de la ligne avant du terrain. L'arbre exigé peut être un feuillu d'une hauteur minimale de 2,40 mètres et d'un diamètre minimal de 25 mm ou un conifère d'une hauteur minimale de 1 mètre. Les arbres exigés ne doivent pas tous être regroupés au même endroit et au moins 50% des arbres exigés doit être planté dans la cour avant. Si un seul arbre est exigé, il doit être planté dans la cour avant. Toutefois, dans le Faubourg Olympique, le ratio est de un arbre pour chaque trois mètres mesuré le long de



la ligne avant du terrain et 30% des arbres doit être planté en cour avant.

Composteur

Récupérer les déchets organiques, c'est simple avec un composteur. La récupération des déchets sera utilisée ensuite comme amendement au potager, aux plates-bandes, aux haies et aux arbres. Ainsi, rien ne se perd, rien ne se crée et nous voilà inscrit dans le cycle végétal.

Nous tenons donc à vous rappeler que la municipalité de Saint Ferréol-les-Neiges contribue à cet effort de recyclage en remboursant 50% des frais d'achat d'un composteur, maximum 50 \$. En récupérant une année, l'investissement sera vite rentabilisé et vous aurez contribué au recyclage par ce geste simple.



LA FAMILLE EN ACTION À SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES



Pierre Lortie, Comité permanent de la Famille

Au moment d'écrire ces lignes, plusieurs activités importantes se sont déroulées tout récemment dans notre municipalité notamment, la Campagne de sensibilisation à la sécurité routière, la Fête des voisins et la Journée nationale des sentiers.

Campagne de sensibilisation à la sécurité routière

Le 22 mai dernier, le comité permanent de la famille tenait sa première campagne annuelle de sensibilisation à la sécurité routière, par l'érection d'un barrage routier, sous le leadership de la Sûreté du Québec. Ce barrage s'est tenu à l'est de la municipalité et visait particulièrement les travailleurs qui se dirigeaient vers le chantier du parc éolien.

Lors de cet événement, qui s'est déroulé de 5 h 15 à 7 h 30, quelques membres du comité permanent de la famille, deux agents de la Sûreté du Québec, le maire et une conseillère municipale ont remis près de 150 cartons de sensibilisation aux automobilistes. Cette initiative a été très bien accueillie par les travailleurs.

Un autre bel exemple de partenariat entre la Sûreté du Québec, la compagnie Boralex et la Municipalité.

Rappelons que notre campagne de sensibilisation à la sécurité routière s'intègre dans les principes et les grands objectifs de notre politique familiale.



De gauche à droite : Ghyslaine Lamy Lortie, conseillère municipale, Patricia Viau et Martin Thiffault, agents de la Sûreté du Québec, Pierre Lortie, président du comité de la Famille, Carl Pelletier, directeur chez Boralex, Germain Tremblay, maire et Marcelle Rioux, du comité de la Famille. Absents sur la photo, Jacques Gourmelen du comité de la Famille et Martin Pouliot, directeur des Loisirs.

• Un samedi 2 juin fort occupé

Deux activités importantes se sont tenues le 2 juin dernier : la Fête des voisins et la Journée nationale des sentiers.

La **Fête des voisins** est un événement incontournable de la Semaine de la municipalité car elle encourage les citoyens à développer le sentiment d'appartenance à leur communauté. Elle a pour objectif de créer la convivialité et de rapprocher les gens vivant dans un même milieu. Cette fête permet de faire plus ample connaissance et de développer la cordialité et la solidarité dans leur milieu de vie. C'est une fête originale et mobilisatrice.

La **Journée nationale des sentiers**. Chaque année, le 1er samedi de juin, ce sont plusieurs bénévoles qui mettent l'épaule à la roue pour entretenir nos sentiers. Cette journée nationale est un mouvement qui vise à sensibiliser la population aux sentiers pédestres et à encourager la coopération parmi les usagers. Notre municipalité est privilégiée d'avoir de beaux sentiers qui font le bonheur de plusieurs.

- **La Fête de la Famille, le samedi 11 août.** C'est un événement municipal annuel qui se déroule sur le site Les Sept-Chutes. Cette fête permet de réunir les familles et de renforcer le sentiment d'appartenance à la municipalité. Une autre belle occasion de rapprochement entre les personnes.

Un rappel à tous

- **Piste cyclable accessible aux familles et aux aînés.**

Nous avons renouvelé l'entente entre la municipalité et le Mont-Ste-Anne permettant aux cyclistes de circuler à vélo en toute sécurité sur une distance de 7,5 km le long de la rivière Jean-Larose. Pour des renseignements complémentaires, prière de communiquer avec M. Martin Pouliot, directeur des Loisirs.

Faites nous part de vos idées!

Bonnes vacances à tous et à toutes





PRÉSENTATION SOMMAIRE DES GRANDS CHANTIERS

1. PREMIER GRAND CHANTIER

PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD) DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC (CMQ) : *BÂTIR 2031---STRUCTURER, ATTIRER ET DURER*.

LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ FAIT PARTIE DE LA CMQ.

Ce plan est issu du travail des élus, des partenaires socio-économiques privés et publics et de la population.

Bien que la région métropolitaine de Québec ait sa propre spécificité, la distinguant alors des autres régions métropolitaines, il y a certaines inquiétudes : sa croissance, sa compétitivité et son attractivité pourraient être affectées si certains choix n'étaient pas rapidement arrêtés, par exemple, en matière d'aménagement et de développement du territoire. Les municipalités doivent freiner leur développement si elles veulent garder leur identité spécifique, facteur majeur d'attractivité. Nos forces, ce sont nos différences. Il faut changer de cap. Les défis sont grands à relever. On n'a plus le choix, il faut gérer pour l'avenir. Et, qui plus est, les élus ont la capacité de changer le cours des événements, des tendances. Pour y arriver, nous devons faire des représentations, particulièrement au niveau des gouvernements, car le niveau municipal est le plus pertinent et le plus proche des citoyens.

Nous avons reproduit intégralement, dans le numéro de septembre 2011 du journal LE SOMMET¹, le résumé du plan de la CMQ. Aussi, nous y renvoyons le lecteur. De plus, on peut consulter le site Internet de la CMQ.

- Le Plan a été adopté par le Conseil de la CMQ le 15 décembre 2011.
- Un avis favorable du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) est attendu.
- Une fois cette dernière étape franchie, nous pourrions ensemble entreprendre sa mise en œuvre.

2. DEUXIÈME GRAND CHANTIER

PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ.

À trois reprises, dans le journal LE SOMMET², je vous ai parlé de ce dossier qui, à ce jour, représente la plus grande consultation faite depuis les débuts de la création de la MRC. Il est le résultat de la participation de nombreux acteurs provenant du territoire de la MRC de la Côte-de-Beaupré et de la région métropolitaine de Québec (gouvernement, milieu universitaire, etc.).

Les objectifs de la démarche, laquelle se poursuit toujours, sont : a) dresser le portrait socio-économique du territoire, b) proposer une vision d'avenir, c) prioriser les actions à mener, d) définir les outils afin d'en assurer le suivi, et e) mettre en œuvre un plan de communication et de mobilisation.

Le rapport complet (170 pages) est disponible sur le site Internet de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

3. TROISIÈME GRAND CHANTIER

LIVRE BLANC³ SUR L'AVENIR DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - UMQ).

La réalisation d'un Livre blanc sur l'avenir des municipalités du Québec, initié par l'UMQ, nous projette déjà vers le futur. À cet effet, elle a confié un mandat à un comité de sages composé d'anciens élus d'expérience afin de lui soumettre des recommandations sur la municipalité de demain et le rôle de l' élu dans cette nouvelle réalité.

Avec tous les changements qui se produisent à l'échelle planétaire, nous sommes tous interpellés à divers niveaux. On n'a qu'à penser au vieillissement de la population, aux besoins des nouvelles générations dans un contexte socio-économique différent de celui que les générations actuelles ont connu et connaissent, aux changements climatiques, aux innovations technologiques et aux préoccupations environnementales. Voilà quelques-uns des nouveaux défis que nous avons à relever et cela, en fonction des nouvelles données économiques et environnementales.

La Fédération québécoise des municipalités (FQM), dont nous sommes membres, est également préoccupée par le vieillissement de la population, préoccupation qui n'est d'ailleurs pas récente. En effet, son congrès de 1989, congrès auquel j'ai assisté, avait un atelier portant le titre : « *L'essoufflement démographique, plus qu'un problème naissant* ». Cet atelier avait pour but de sensibiliser les élus aux conséquences socio-économiques du vieillissement de la population et de souligner ses effets sur la capacité de payer des municipalités (impacts sur la fiscalité, les équipements et les services).

Force est de constater que les mêmes sujets reviennent régulièrement. Dans un même ordre d'idée la réunion d'avril 2012 de la Commission permanente de la FQM sur le développement social, les institutions et la démocratie, commission dont je suis membre, avait un point majeur à l'ordre du jour : « *Le Québec et ses aînés, comment mieux vieillir chez soi?* » C'est un sujet préoccupant. La société québécoise connaîtra des changements démographiques importants au cours des prochaines années et les municipalités n'y échapperont pas. Aussi, faut-il aujourd'hui penser pour demain, ce qui n'est pas encore ancré dans nos mentalités, nos façons de faire.

Pour relever ces nouveaux défis, l'État devra nous accompagner en fonction de nos besoins qui sont différents d'un territoire à l'autre. Il faut aussi revoir le cadre législatif dans lequel évoluent les municipalités et le moderniser afin de tenir compte des nouvelles réalités qui nous incombent.

1 Les éditions récentes du Journal LE SOMMET sont sur le site Internet de la municipalité.

2 Les citoyens sont invités à consulter les numéros suivants du journal LE SOMMET : décembre 2011,

p. 7-9 et p. 24-25; juin 2011, p. 5-6 et mars 2012, p.9.

3 Le rapport peut être consulté sur le site Internet de l'Union des municipalités du Québec.

4. QUATRIÈME GRAND CHANTIER

UN PLAN POUR LE QUÉBEC : STRATÉGIE D'OCCUPATION DU TERRITOIRE : 2011-2016, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE---MAMROT.

Dans Le Sommet de mars 2012, je vous parlais de la Stratégie gouvernementale 2011-2016 pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Certaines orientations, entre autres, agir pour mieux habiter nos territoires, agir pour vivre de nos territoires et agir en synergie, s'harmonisent et rejoignent certaines orientations stratégiques que la municipalité s'est données (voir 7^e GRAND CHANTIER).

Cette stratégie gouvernementale présente une vision d'avenir stimulante, celle de territoires riches de leur diversité et de leur patrimoine, fort de l'engagement des collectivités dans leur milieu et de leur attachement. À ce niveau, la municipalité n'est pas dépourvue de ressources, tant naturelles (l'eau) que patrimoniales (paysages), pour ne mentionner que ces deux aspects.

L'occupation et la vitalité du territoire doivent se faire en synergie avec les élus. Engagement et concertation entre les acteurs socio-économiques et les citoyens sont des ingrédients essentiels à la pérennité de la stratégie.

Ce quatrième grand chantier s'arrime avec celui de Solidarité rurale.

5. CINQUIÈME GRAND CHANTIER

TOURNÉE DU QUÉBEC PAR SOLIDARITÉ RURALE.

La mission de Solidarité rurale est de promouvoir la revitalisation et le développement du monde rural, de ses villages et de ses communautés. Solidarité rurale est, depuis 1997, reconnu comme instance-conseil auprès du gouvernement du Québec en matière de ruralité.

Afin de jouer pleinement son rôle dans la mise en œuvre de la stratégie visant à assurer l'occupation et la vitalité des territoires québécois, Solidarité rurale a fait une tournée du Québec afin d'entendre les acteurs du milieu sur les grands défis et les voies d'avenir des communautés québécoises. Elle en a profité pour discuter du renouvellement de la Politique nationale de la ruralité (PNR). La municipalité fait partie du territoire rural d'application de la Politique nationale de la ruralité pour l'exercice 2007-2014. Cette politique vise l'occupation dynamique de nos territoires.

L'occupation du territoire, comme nous l'avons vu, revient dans tous les grands chantiers.

La politique de la ruralité est un exemple probant de synergie et de concertation des partenaires : gouvernement du Québec, Solidarité rurale, Fédération québécoise des municipalités, Union des municipalités du Québec et Association des CLD du Québec (Centre local de déve-

loppement), démontrant, hors de tout doute, que l'on peut travailler en concertation, fusionner nos visions et cibler les mêmes priorités.

Pour en savoir plus sur Solidarité rurale et la grande tournée du Québec, se référer à Internet.

6. SIXIÈME GRAND CHANTIER

PLAN QUINQUENNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (Québec) --- 2012-2017.

Ce plan, élaboré sous la direction du Conseil régional des élus de la Capitale-Nationale (CRÉ), est un survol des tendances observées dans les principaux secteurs d'activités. Il se limite aux enjeux propres à la région de la Capitale-Nationale, tout en nous donnant le portrait socio-économique de la Grande région de Québec : démographie, marché de l'emploi, éducation, activité économique, ressources naturelles, tourisme, santé, culture, etc.

Il a principalement pour but de faire de la région de Québec une région innovatrice en mesure d'assumer les défis du développement humain. Placé sous le thème « *L'innovation au cœur du développement humain* », le plan quinquennal propose une vision claire, mobilisatrice et rassembleuse du développement de la région. Pour y arriver, l'implication de tous les acteurs (élus, partenaires, communautés) sont une condition sine qua non.

Le rapport peut être consulté sur le site Internet de la Conférence régionale des élus (CRÉ).

7. SEPTIÈME GRAND CHANTIER, ET NON LE MOINDRE, CAR IL TOUCHE DIRECTEMENT LA MUNICIPALITÉ.

ÉVALUATION ORGANISATIONNELLE ET ORIENTATION STRATÉGIQUE, MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES.

Cet exercice était rendu nécessaire afin d'évaluer nos forces, nos faiblesses et les opportunités qui se présentent. Nous faisons tous face à de profonds changements socio-économiques, tant à l'échelle régionale que du Québec, voire même à l'échelle planétaire. On ne peut pas les ignorer et encore moins ne pas en tenir compte dans nos décisions au quotidien afin de répondre, dans la mesure du possible, aux attentes légitimes des citoyens et être à leur écoute.

Je le répète souvent, me direz-vous, mais nous devons gérer autrement et planifier nos projets, nos interventions, car ils se reflètent sur la fiscalité municipale, l'environnement et la qualité de vie de nos communautés. Il faut changer nos approches citoyens, tout étant une question d'acceptabilité sociale et, pour y parvenir, il est de notre devoir, à chaque étape de projet majeur, d'informer le citoyen.

Nous avons donc retenu trois grands enjeux basés sur nos forces : 1) le caractère champêtre, 2) les familles au cœur de l'action municipale et 3) la gestion de nos actifs, tout cela dans un contexte d'adaptation aux changements que subissent nos communautés.



Le Sommet de mars 2011 fait état de la démarche que nous avons entreprise. Nous travaillons maintenant à la mise en œuvre du plan d'action. Les deux rapports issus de cet exercice se retrouvent sur le site Internet de la municipalité.

Conclusion

Afin de bien camper le lecteur dans la présentation des grands chantiers, il m'est apparu essentiel d'identifier les éléments qui les relient afin de voir de quelle manière on affecte notre municipalité.

Mais, pourquoi autant de GRANDS CHANTIERS qui ont mobilisé et mobilisent encore de nombreux partenaires, les populations, sans oublier les nombreux déplacements pour y participer et les coûts liés à toutes ces opérations, me direz-vous? Et qui plus est, ce sont souvent les mêmes acteurs qui se retrouvent aux tables. Ce fut mon cas. Je dois vous avouer qu'il n'est pas toujours facile de suivre et de participer à toutes les étapes de ces chantiers.

On est en droit de se demander quels sont les liens, les objectifs qui unissent ces GRANDS CHANTIERS? Y retrouve-t-on des dédoublements? D'ores et déjà, on peut dire que nous avons tous les mêmes préoccupations et que nous travaillons tous dans la même direction afin de trouver les meilleures solutions pour le bénéfice de nos communautés respectives. Le concept de développement durable est maintenant chose acquise.

Essayons d'y voir clair.

CHANTIER-NO.-1 :

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) nous touche directement en tant que membre de la CMQ. À titre d'exemple, il définit les critères de densité pour notre municipalité, soit 13 logements à l'hectare, favorise le développement dynamique du territoire, protège nos bâtiments et paysages patrimoniaux, établit les périmètres d'urbanisation en vue de notre croissance, évitant ainsi l'empiètement en milieu agricole et naturel. Il est, d'une certaine manière, contraignant, mais c'est la seule façon d'assurer la pérennité de nos territoires pour le plus grand bénéfice de nos populations.

CHANTIER NO.-2 :

Les enjeux du Plan de développement durable de la MRC de La Côte-de-Beaupré sont en relation étroite avec les principes de développement durable : protection de l'environnement, gestion de l'eau et de l'occupation du territoire, développement des activités économiques et mise en valeur du territoire agricole et forestier. Cet exercice se fait en étroite relation avec les autres grands chantiers, la MRC, tout comme ses partenaires, ayant adhéré aux principes de développement durable.

CHANTIER NO.-3 :

Le Livre blanc sur l'avenir des municipalités répond au besoin du monde municipal de se doter d'une vision renouvelée de

la municipalité de demain dans un contexte marqué par de profonds changements. Nous avons de nombreux défis à relever, dont l'un très important : changer d'abord nos mentalités.

CHANTIER NO.-4 :

Ce chantier, un Plan pour le Québec, avait comme stratégie l'occupation du territoire, appuyant une notion chère à tous les hommes politiques : revitaliser et redynamiser nos territoires dans une vision contribuant à définir ce que seront nos municipalités dans leur modernité.

CHANTIER NO.-5 :

Solidarité rurale poursuit les mêmes objectifs que les autres chantiers, en tablant sur la Politique nationale de la ruralité qui préconise le développement de toutes les municipalités et insiste sur la nécessité de bâtir des milieux de vie soucieux de l'environnement. Cette politique a pour objectif principal d'assurer le développement harmonieux des communautés rurales et l'occupation dynamique du territoire en misant sur la capacité d'initiative des milieux ruraux.

CHANTIER NO.-6 :

Quant au Plan quinquennal de développement de la Grande région de Québec, il focalise dans le même sens que les autres chantiers en misant notamment sur le développement de toutes les communautés et en insistant sur la nécessité de bâtir des milieux de vie soucieux de l'environnement.

CHANTIER NO.-7 :

Enfin, le nôtre, qui est un exercice de planification et de vision stratégique, ne fait que s'aligner sur certains grands principes et objectifs issus de l'ensemble des grands chantiers, en relation avec notre spécificité territoriale.

Au final, on peut dire que tous ces grands chantiers sont le reflet d'une même vision partagée, d'un arimage commun, de concertation, bref de consensus et de synergie hors de l'ordinaire. Ils ciblent, sous des aspects différents, l'occupation dynamique de nos territoires. Des exemples à suivre...

Germain Tremblay, maire





ÉCHOS DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

- La grille tarifaire 2012 du service de transport collectif et adapté (PLUMOBILE) a été adoptée et est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2012.
 - Déplacements à l'intérieur des MRC 3,75 \$
 - Série de 10 billets pour les déplacements à l'intérieur des MRC 37,50 \$
 - Déplacements à l'extérieur des MRC (vers Québec) 4,50 \$
 - Série de 10 billets pour les déplacements à l'extérieur des MRC 45,00 \$
 - Laissez-passer mensuel Adulte 100,00 \$
 - Laissez-passer métropolitain Adulte, pour toute information sur le laissez-passer métropolitain, visitez le site Internet du RTC 114,60 \$
 - Laissez-passer mensuel Aîné (sur présentation d'une preuve justificative lors de l'achat) 70,00 \$
 - Laissez-passer métropolitain Aîné, pour toute information sur le laissez-passer métropolitain, visitez le site Internet du RTC 73,25 \$
 - Laissez-passer mensuel Étudiant (sur présentation d'une preuve justificative lors de l'achat) 70,00 \$
 - Laissez-passer métropolitain Étudiant, pour toute information sur le laissez-passer métropolitain, visitez le site Internet du RTC 92,80 \$
 - Enfant de 5 ans et moins GRATUIT
 - En 2011, PLUMOBILE a effectué 7 959 déplacements et il est prévu d'en faire 8 800 en 2012. Suivant les prévisions budgétaires 2012, les principales sources de financement sont les suivantes :

usagers :	33 000 \$
MRC et municipalités :	78 382 \$
MTQ :	<u>100 000 \$</u>
	211 382 \$
 - Pour souligner le 40^e anniversaire de l'ouverture de l'école secondaire du Mont-Ste-Anne, la MRC verse une aide financière de 5 000 \$ qui servira à ériger un « Mur de réussites – MSA » pour honorer les réalisations exceptionnelles des élèves qui ont fréquenté l'ESMSA ainsi que pour valoriser la persévérance scolaire.
 - Un appui a été donné au CLD de la Côte-de-Beaupré dans ses démarches visant la mise en place d'un centre d'expertise en viabilité hivernale sur le territoire de Charlevoix.
 - Dans le cadre des travaux entourant le Plan de développement durable des collectivités de la Côte-de-Beaupré, la MRC souhaite réaliser l'arrimage du schéma d'aménagement de la MRC avec le Plan directeur de l'eau de l'Organisation bassin versant Charlevoix – Montmorency (OBV).
 - La corporation des sentiers récréotouristiques de la Côte-de-Beaupré travaille sur un projet pour relier le sentier Mestachibo, homologué Sentier Transcanadien, vers l'est au sentier des Caps de Charlevoix. Le projet comprend la construction d'une passerelle enjambant la rivière Ste-Anne et l'aménagement d'un sentier pour faire la jonction avec le sentier des Caps de Charlevoix. Un montant de 220 000 \$ est nécessaire pour la réalisation de ces travaux. La MRC a donné son appui à ce projet et elle s'engage à collaborer à la recherche de financement.
 - La création d'une aire protégée de type « réserve de biodiversité » est actuellement en étude sur une partie du territoire non organisé Sault-au-Cochon qui inclura le secteur du Cap Brûlé de même qu'une partie du territoire présentant des contraintes à l'exploitation forestière.
 - Une modification a été apportée au règlement de contrôle intérimaire pour interdire tout lotissement ou construction principale à l'intérieur des périmètres d'urbanisation définis au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMQ à moins que ce soit en bordure d'une rue publique ou privée desservie par un réseau d'aqueduc et d'égout à St-Ferréol-les-Neiges. Une exception s'applique pour les rues suivantes :
 - du Mont-Ferréol;
 - de la Reine
 - de l'Amont;
 - du Versant;
 - montée des Bois; et
 - montée des Clairières.
- De même, aucune nouvelle rue ne peut être construite à l'intérieur du périmètre d'urbanisation sauf si les services d'aqueduc et d'égout y sont prévus.
- Une demande a été adressée au MTQ pour qu'il étende son projet pilote relatif à l'utilisation de radar photo mobile au territoire de la Côte-de-Beaupré.
 - Un mandat a été confié à la firme Solinov inc. pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière d'une plate-forme de compostage sur le territoire de la MRC.
 - La vallée de la rivière Sainte-Anne et le Canyon Sainte-Anne ont été reconnus comme étant des sites d'intérêt naturels de haute valeur et ont été identifiés zone de conservation au schéma d'aménagement. De plus, le Canyon est inscrit comme espace patrimonial, naturel et récréotouristique d'intérêt métropolitain au Plan d'aménagement métropolitain de la CMQ. Afin de préserver l'intégrité visuelle de ces lieux, une demande a été adressée au MDDEP pour que soit interdite toute exploitation de sablière en direction de la rivière Sainte-Anne.



Programmation loisirs ÉTÉ 2012



RENSEIGNEMENTS

Dates de déroulement :

Programmes :

Les Explorateurs (4 à 10 ans) :	26 juin au 10 août 2012 (lundi au vendredi)
Ados-Aventure (11 et 12 ans) :	26 juin au 9 août 2012 (lundi au jeudi)
Le Ram (13 à 15 ans) :	26 juin au 2 août 2012 (lundi au jeudi)

Coûts d'inscription:

Programme LES EXPLORATEURS

3 jours par semaine (au choix)	5 jours par semaine (lundi au vendredi)
7 semaines : 140 \$	7 semaines : 180 \$
À la semaine : 35 \$	À la semaine : 45 \$

Tous les enfants inscrits avant le 8 juin 2012 recevront un magnifique chandail aux couleurs de l'été.

Équipe d'animation (programme Les Explorateurs)

Responsable d'équipe :	Corinne Gravel
Animateurs(trices) :	Alexa Gaudreau Cassandra Fournier Christel Pichard-Jolicoeur Félix Lefebvre Florence Simard Gabriel Robert Hubert Lessard Laurianne Hayes Maude Côté-Ferland Raphaël Tremblay Sarah-Maude Simard William Côté

Programme ADOS-AVENTURE

4 jours par semaine (lundi au jeudi)

7 semaines :	260 \$
À la semaine :	70 \$

Responsable d'équipe :	Marjorie Lessard Tremblay
Animatrice :	Laurence Vézina

Programme LE RAM

4 jours par semaine (lundi au jeudi)

6 semaines :	230 \$
À la semaine :	70 \$

Responsable d'équipe : Alexandre Picard

Animatrice : à venir

INFORMATION: Martin Pouliot au 418 826-2253



SURFACE DE LA PATINOIRE SITUÉE AU CENTRE DU VILLAGE

L'été dernier, la municipalité a procédé au revêtement de la surface de la patinoire. Ceci permettra, dès cet été, la pratique du tennis, du pickleball, du hockey-balle, etc. Cet ajout permettra à diverses clientèles de profiter pleinement de ces améliorations.

Horaire d'utilisation de la surface de jeu de la patinoire du village

	A.M. 8 h à 12 h	P.M. 12 h à 16 h	SOIR 18 h à 20 h
LUNDI	Tennis/ pickleball	Tennis/ pickleball	Hockey
MARDI	Tennis/ pickleball	Tennis/ pickleball	Hockey
MERCREDI	Tennis/ pickleball	Tennis/ pickleball	Hockey
JEUDI	Tennis/ pickleball	Tennis/ pickleball	Hockey
VENDREDI	Tennis/ pickleball	Tennis/ pickleball	Hockey
SAMEDI	Libre	Libre	Hockey
DIMANCHE	Libre	Libre	Hockey

Notes : Sur semaine, le filet de tennis sera posé par les employés de la municipalité. Celui-ci sera retiré après 16 h. Aucune réservation n'est nécessaire. Si des joueurs attendent, on demande à ceux qui jouent de faire preuve d'esprit sportif et de laisser leur place après 30 minutes de jeu afin de créer une rotation qui permettra à tous de s'amuser. Un local avec services est disponible sur place.

Information : Martin Pouliot 418 826-2253

PISTE CYCLABLE RELIANT L'OUEST AU CENTRE DE LA MUNICIPALITÉ

Suite à la mise en place d'un partenariat avec le Mont-Sainte-Anne, la municipalité propose à ses citoyens un produit afin de répondre à un besoin exprimé par la population.

Dès l'ouverture de la saison estivale, il sera possible de circuler sur la piste cyclable du sentier Jean-Larose, entre la station Mont-Sainte-Anne et le camping du rang Saint-Julien. Pour avoir accès à ce sentier en poussière de pierre, les gens doivent se prévaloir d'une passe d'identification qui est présentement disponible au secrétariat de l'Hôtel de ville. Pour la saison 2012, il en coûtera 20 \$ pour les 18 à 64 ans et 10 \$ pour les 17 ans et moins et les 65 ans et plus.

Suite à la réalisation de la consultation sur les besoins des familles de Saint-Ferréol-les-Neiges dans le cadre de l'élaboration du plan d'action de la politique familiale 2009-2011 réalisée par le comité permanent de la famille en 2008, un des constats identifiés par celles-ci est d'avoir accès à une plus grande variété d'infrastructures et de services en matière de loisirs, sports et culture.

À partir de ce constat, le comité permanent de la famille a défini les objectifs et identifié des pistes d'actions afin de répondre aux besoins des familles et de la population en général. L'objectif lié à ce constat qui apparaît dans le plan d'action est de développer de nouvelles infrastructures de loisirs, sports et culture pour les différentes clientèles de Saint-Ferréol-les-Neiges, améliorer l'offre d'activités de loisirs, sports et culture pour les familles et favoriser le partenariat avec les acteurs du milieu.

La mise en place d'un partenariat durable avec le Mont-Sainte-Anne pour faire valoir les besoins des familles et l'aménagement d'une piste cyclable qui permettrait de traverser de façon sécuritaire le territoire de la municipalité à vélo avec des enfants sont des actions qui furent clairement identifiées comme prioritaires par les gens consultés.

MARCHÉ AUX PUCES

Le marché aux puces qui s'est tenu le 26 mai dernier a connu un très bon achalandage. Plus de 40 personnes sont venues vendre du matériel. Cette activité familiale, organisée en collaboration avec le comité de financement de l'école Caps-des-Neiges I, a connu un grand succès.

LA ZONE MAISON DES JEUNES

Horaire estival

Dès le 2 juin, un nouvel horaire entrera en vigueur et ce, jusqu'au 8 septembre :

MDJ St-Ferréol-les-Neiges : lundi 18 h à 22 h

Hors Zone :

St-Ferréol-les-Neiges

Mercredi 18 h à 22 h

Vendredi 18 h à 22 h

Samedi 13 h à 17 h

Saint-Tite-des-Caps

Mardi 18 h à 22 h

Jeudi 18 h à 22 h

Samedi 18 h à 22 h

Encan chinois

Nous avons organisé, en partenariat avec l'école primaire Caps-des-Neiges 1, un Encan Chinois le vendredi 25 février 2012 à Saint-Ferréol-les-Neiges. Sous la présidence d'honneur de monsieur Denis Dupont du IGA Boucherie Chouinard, cet événement fut animé par monsieur Michel Guimond et nous a permis d'amasser près de 10 000 \$. Merci à tous de votre participation.

Colloque des Maisons de jeunes de la région de Québec

Le 1^{er} colloque régional de la région 03, qui s'est déroulé les 21 et 22 avril dernier au Camp « O » Carrefour à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans aura finalement accueilli dix-huit maisons de jeunes et points de service et plus de soixante-cinq personnes, dont la majorité était des adolescents. Ateliers jeunesse, assemblée délibérante et diverses activités ont tenu les jeunes et leurs animateurs-intervenants occupés au cours de cette fin de semaine de grandes rencontres. Notre maison des jeunes a participé à l'événement en envoyant une déléguée adulte et une déléguée jeune; ce fut une belle expérience pour notre MDJ.

Semaine de la santé mentale

Du 7 au 13 mai dernier avait lieu la semaine de la santé mentale. Pour l'occasion, l'organisme OCÉAN est venu animer l'atelier PRISME à notre Maison des jeunes de Saint-Ferréol-les-Neiges; près de dix jeunes étaient présents. Ils ont pu en apprendre davantage sur la santé mentale, mais surtout comment la conserver.

Travail de milieu Hors Zone



Du 2 juin au 8 septembre 2012, une équipe parcourra les rues de St-Ferréol-les-Neiges pour rencontrer les jeunes dans leur milieu tout en leur offrant des alternatives pour occuper leur temps de loisirs. Ce projet servira également à rassembler des informations sur leurs habitudes de vie et leurs lieux de fréquentation. Du mardi au samedi, l'équipe sera présente pour discuter avec les jeunes dans le but de faire de la prévention sur diverses thématiques. Les commerçants du coin et la municipalité seront informés de notre démarche sous forme de bulletins qui seront remis avant et à la fin du projet. Lors des soirées pluvieuses, nous occuperons les locaux de la Maison des jeunes. Vous verrez d'ici quelques jours les affiches de ce projet chez les commerçants de votre quartier. Voici l'horaire pour chaque municipalité :

St-Ferréol-les-Neiges

Mercredi et vendredi 18 h à 22 h

Samedi 13 h à 17 h

Saint-Tite-des-Caps

Mardi, jeudi et samedi de 18 h à 22 h

Cette année, nous serons encore plus présents dans notre communauté. Nous participerons aux événements suivants :

- Journée nationale des sentiers (ménage du sentier Mes-tachibo le 2 juin)



- Fête de la Saint-Jean-Baptiste à Saint-Tite-des-Caps (23 juin)
- Ombre et Lumière à Saint-Tite-des-Caps (7 au 9 juillet)
- Cinéma en plein air à Saint-Ferréol-les-Neiges (12 juillet)
- Fête de la famille aux Sept-Chutes (11 août)

Surveillez l'arrivée de notre nouvelle page Facebook Hors Zone

Nous rejoindre

Par téléphone : 418 826-3107

Par courriel : mdjlazone@hotmail.com

Sur notre site internet : www.mdjlazone.ca.sitew.com

Via notre page Facebook.

Nous rappelons aux parents ce que nous proposons pour eux et leurs enfants : nous vous offrons un accompagnement qui vous permettra de rencontrer le Seigneur dans sa Parole et dans la communauté à travers des temps de réflexion et des célébrations. Nous faisons la démarche ensemble, mais c'est à vous à prendre la décision.

Donc, si vous désirez faire baptiser votre enfant, si vous désirez vivre avec lui les sacrements de la vie chrétienne, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Nous commençons le cheminement au début septembre. Venez nous rencontrer ou téléphonez nous.

Père Jacques Fortin, curé 418 827-2885
ou cellulaire : 418 208-0302

Père Raymond Desjardins, vicaire 418 827-2885
ou cellulaire : 418 208-2484

Sylvie Champagne, 418 824-3684
intervenante en catéchèse

Horaire des messes

Du 30 juin au 8 septembre, la messe dominicale a lieu le samedi à 19 h. Durant cette période, la messe en semaine (mercredi soir) est annulée. À partir du dimanche 16 septembre, la messe aura lieu à 10 h 30.

Départ de Soeur Rachel Turgeon

Discrètement, pour des raisons de santé, Soeur Rachel nous a quittés en février dernier pour retourner à Saint-Damien, à la Maison-Mère des Sœurs Notre-Dame-du-Perpétuel-Se-cours.

Elle aura passée 15 ans parmi nous. Durant toutes ces années, elle aura apporté une contribution exceptionnelle aux différentes activités paroissiales. D'une manière spéciale, elle s'est engagée à fond de train dans le mouvement des Brebis de Jésus et aura permis à plusieurs jeunes de grandir dans leur foi au Christ.

Nous tenons à la remercier pour sa présence au milieu de nous, son beau sourire et son témoignage d'une vie totalement donnée à Dieu.

Nous l'assurons de notre prière et de notre soutien dans cette nouvelle étape de sa vie. Nous garderons de Soeur Rachel, le plus beau des souvenirs.

Les paroissiennes et les paroissiens de St-Ferréol-les-Neiges



Bonne été et bonnes vacances à tous!

LA VIE PAROISSIALE

Le mois de juin marque la fin des activités pour goûter sur un autre rythme les joies de l'été.

Depuis septembre, plusieurs personnes ont soutenu la vie communautaire par leur engagement. Des temps de rencontre ont été vécus lors de la fête des jubilaires, des célébrations de Noël, des messes parents-enfants, de l'accueil des jeunes qui ont vécu leur premier pardon (en mars), leur première communion (en avril) et leur confirmation (en mai), des baptêmes et mariages à l'occasion...sans oublier les célébrations des funérailles des parents et amis...

Merci à ceux et celles qui se soucient de la vie de la communauté par leurs nombreuses heures de bénévolat. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Toujours ma paroisse

La vie paroissiale et communautaire c'est un ensemble de liens tissés entre nous et de services que nous pouvons nous donner. La foi se manifeste par nos actes. La solidarité manifeste notre désir d'appartenance.

Nous vous invitons à donner à la campagne de la capitation. Nous remercions ceux qui ont déjà donné. Le montant suggéré est de 60 \$ par personne adulte.

L'Assemblée de Fabrique de la paroisse St-Ferréol
3432 avenue Royale
St-Ferréol-les-Neiges, Qc G0A 3R0 418 826-2554

L'initiation à la vie chrétienne

Merci et félicitations à tous les parents qui ont cheminé avec leurs enfants pour vivre l'une ou l'autre des étapes de l'initiation à la vie chrétienne : les sacrements du pardon, de l'eucharistie et de la confirmation ainsi que la profession de foi.

Nous tenons à signaler leur participation active aux rencontres de catéchèse biblique symbolique, aux messes parents-enfants et aux autres célébrations. Bravo aux parents et à leurs jeunes. Merci aussi aux grands-parents qui ont fait leur part.

RUBRIQUE « VIE PAROISSIALE »...

Je m'étonne encore et me réjouit : trouver en ce recueil quelques lignes, parfois quelques pages, adressant la « vie paroissiale ».

Qui dit vie paroissiale, dit communauté de foi locale.

Chez nous, pour encore combien de temps, Dieu seul le sait... nous référons habituellement à la foi au Christ, en Christ.

Et pourtant... J'entends souvent dire : « Je crois en Dieu » mais beaucoup plus rarement : « Je crois en Jésus-Christ ».

J'entends le Christ dire : « Vous croyez en Dieu, croyez aussi en moi. »

Bien évidemment, toute la question est de savoir : croire au Christ, où cela mène t-il ? Cela pourrait-il justement, par exemple, nous ramener à la vie communautaire ? L'élément sans doute le plus fondamental en ce qui regarde cette foi en Christ n'est-il pas que toute sa vie est don, par amour, don d'amour ? Et qu'il propose, si l'on veut être à sa suite : « Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés. »

Ainsi le chrétien aime : en mémoire de Lui.

« Faites ceci en mémoire de moi » sont des paroles prononcées par Jésus peu de temps avant qu'il ne soit mis en croix. À quoi « ordonnent »-elles ?

La vie de Jésus se résume en termes de don, d'offrande. Il fut un temps où l'on parlait de sacrifice... Mot moins à la mode aujourd'hui, pour le moins que l'on puisse dire...

Il s'est posé, imposé, en défenseur des accablés, des persécutés, des laissés pour compte. Il a guéri, relevé, libéré, ennobli.

« Faites ceci en mémoire de moi. » Faire quoi ?

Guérissez, relevez, libérez, ennoblissez.

Nous sommes investis de l'Esprit du Christ pour poursuivre son œuvre.

« Faites ceci en mémoire de moi », c'est se rassembler pour entendre le récit de sa vie ; pour le voir à l'œuvre ; pour comprendre ce qu'il dit lorsqu'il dit : « Faites ceci en mémoire de moi. »

Chaque fois que nous pardonnons, chaque fois que nous partageons, chaque fois que nous prenons la défense d'une personne opprimée, nous incarnons la présence de Celui qui sauve.

Est-il possible de comprendre, en un sens, le Christ nous dire : « Souvenez-vous, telle a été toute ma vie. Et bien qu'on me l'ait enlevé violemment, j'ai été relevé d'entre les morts et suis à jamais Vivant. »

Nous nous rassemblons et nous nourissons du Vivant même pour être à notre tour nourriture, soutien, secours, auprès de nos semblables. Et plus spécifiquement, ceux et celles qui se portent mal, parfois ne se portent même plus du tout.

« Sans moi, vous ne pouvez rien faire. » Viens Seigneur.

Christophe Antoine Lessard
Délégué pastoral paroissial

SOUPE RENCONTRE

Quiconque porte le souci de bâtir une communauté locale, solidaire ; en ces temps de grand individualisme, est invité à participer de quelque façon, à la soupe rencontre du mercredi.

On peut soutenir l'œuvre ; en victuailles ; en « animant » les lieux de sa présence ; en « offrant » la soupe de la semaine, comme on s'offre soi-même, parfois, sortie au resto ou bouteille de vin, voyage ou quoi encore...

Cette soupe rencontre est un lieu de création. Un lieu de récréation.

Une approche monastique pourrait être envisageable une fois par mois, par exemple, pour les contemplatifs...

C'est fou ce qu'on peut mijoter, et qui parfois même mijote, sans qu'on en ait la moindre connaissance, la moindre conscience.

Il y aura interruption de l'activité pour l'été mais : serez-vous de la rentrée ?

L'été pour y méditer et se préparer... Une implication qui peut changer une vie, biens des vies.

Christophe Antoine Lessard
Marniton de service

COMPTOIR D'ENTRAIDE

Il y a déjà six mois, se tenait la campagne des paniers de Noël.

Nous sommes fin juin ; ce qui a été amassé alors, a été distribué.

Des besoins demeurent, évidemment.

Sommes-nous prêts, comme individu, comme couple, comme famille, comme collectivité à puiser dans nos ressources pour permettre à des gens moins fortunés, souvent momentanément éprouvés, de pouvoir continuer de tenter et qui sait ; atteindre, plein épanouissement à même notre milieu ?

Serez-vous de ceux à qui l'on dira : « J'ai eu faim, et vous M'avez donné à manger ; J'ai eu soif, et vous M'avez donné à boire ... »

Serez-vous de ceux qui diront dans le plus grand étonnement : « Seigneur, quand est-ce que nous T'avons vu avoir faim, et T'avons donné à manger ; avoir soif, et T'avoir donné à boire... ? »

Et Celui qui est la Vie de votre vie répondra : « ... Toutes les fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits d'entre Mes frères, c'est à Moi que vous l'avez fait. »

Est-il possible seulement d'imaginer... Se mettre au service même de l'Amour, sans nécessairement le savoir, puis : en avoir la révélation ! Pleurs de joie assurés ! Avez-vous déjà pleurez de joie ? Vous êtes vous déjà répandu en larmes de bonheur ?

Tout don peut être fait directement à la caisse populaire, spécifiez : pour le comptoir d'entraide, ou téléphonez au 418 826-2224.

Il nous faut aussi recréer un comité autour de cette œuvre. Êtes-vous de ceux et/ou de celles qui sauront répondre ?

Christophe Antoine Lessard
Premier répondant, Comptoir d'entraide



SITE D'INTERPRÉTATION ET DE PLEIN AIR SITE DE PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE



NOUVEAU SERVICE :

Vos événements festifs célébrés dans un site enchanteur

Depuis le 19 mai, le site les Sept-Chutes est maintenant ouvert tous les jours ! Alors que l'été arrive à grands pas, c'est le temps de penser fêtes en famille ou entre amis et moments agréables autour d'un bon repas sur le BBQ ! Dans le but de rendre son site accessible et à la portée de tous, les Sept-Chutes proposent une nouvelle formule qui vous permettra de rendre vos réunions festives faciles à organiser et sans tracas.

En fait, vous êtes invités à organiser vos événements, directement sur le site. Fini le manque d'espace, fini les longs préparatifs et fini le ménage ! Vous n'avez qu'à inviter vos proches, leur demander d'emmener leurs grillades et ne reste plus qu'à venir vous amuser !

Les Sept-Chutes offrent :

- Un espace de repas couvert,
- Des BBQ fonctionnels,
- Un service de traiteur (si vous le souhaitez),
- Des modules de jeux et des jeux d'eau pour divertir les enfants,
- Et un plein de nature !

Le tout disponible en journée comme en soirée, sur réservation seulement.

Profitez des rabais offerts à tous les résidents de la Côte-de-Beaupré. L'accès est gratuit pour les résidents de Saint-Ferréol-les-Neiges (sur présentation d'une preuve de résidence). Parce que les Sept-Chutes, c'est aussi chez vous !

À propos des Sept-Chutes

Situé au cœur de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, à quelques minutes du Mont-Sainte-Anne, découvrez les sept chutes dévalant en cascades un escarpement de près de 128 mètres. Pour bien apprécier le paysage, profitez des sentiers de randonnée et de leurs points de vue exceptionnels.

En plus de sa nature généreuse et de ses nombreuses installations de loisir pour la famille (jeux d'eau, aires de pique-nique, modules de jeux, etc.), le site Les Sept-Chutes vous permet de découvrir un village historique érigé par des familles européennes au début du siècle dernier. Vous aurez également la chance de visiter, en compagnie de guides chevronnés, les plus vieilles installations d'Hydro-Québec actuellement en opération, comprenant un barrage et une petite centrale hydroélectrique.

Faites comme nos nombreux visiteurs depuis 1987. Venez vivre l'expérience des Sept-Chutes dans ce parc régional, fierté des résidents de la Côte-de-Beaupré et de la Capitale-Nationale !

Tous les détails au : www.septchutes.com

Pour information :

Guyline Pichette

Directrice aux opérations 418 826-3139

guyline@septchutes.com

LES COFFRES À BOUGER !



Les coffres à bouger contiennent une centaine de fiches d'activités pour des enfants de 4 à 12 ans ainsi que tout le matériel nécessaire à leur réalisation. Les municipalités de Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer et Saint-Ferréol-les-Neiges auront chacune un coffre disponible à partir de la mi-mai 2012. Les familles du territoire pourront donc emprunter GRATUITEMENT un coffre à bouger en se rendant dans l'une ou l'autre de ces municipalités ou auprès de l'organisme responsable du prêt de celui-ci. Cette banque de jeux et de matériel ludique sera très appréciée lors des fêtes d'enfants, des rassemblements familiaux ou des journées d'activités avec les familles du quartier.

CAPSULE SANTÉ

Les desserts glacés

Avec la belle saison qui arrive enfin, les desserts glacés représentent un choix incontournable pour plusieurs.

Voici quelques informations qui pourront vous aider dans votre sélection :

Choisissez les marques qui contiennent peu d'additifs et des ingrédients le plus naturel possible (ex : oeufs)



Les desserts glacés de qualité sont généralement plus savoureux et procurent un plaisir plus intense. On obtient habituellement une plus grande satisfaction avec une petite quantité d'un produit exceptionnel qu'avec une portion moyenne ou grande d'un produit de faible qualité!

Favorisez les produits sans édulcorant artificiel, en particulier le sorbitol

L'ingestion du sorbitol peut causer des ballonnements et de la diarrhée avec une portion de 250 ml pour certains produits.

Si vous choisissez un dessert glacé pour ses qualités nutritives, privilégiez les produits qui répondent aux critères suivants :

Par portion de 125 ml :

Gras saturés : 2 g et moins

Sucres : 12 g et moins.

Il existe des produits intéressants pour ceux qui ont des besoins spécifiques ou qui recherchent des desserts glacés différents

Crème glacée sans lactose : Nos Compliments

Dessert de soya ou de riz : Natura, Rice Dream

Produits sans noix et arachides : Lambert

Yogourt glacé avec probiotiques : Chapman's Yogurt Plus

Bon été !

Émilie Sirois

kinésiologue

Intervenante locale au programme 0-5-30

Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord

Source : <http://naitreetgrandir.com>

<http://www.protegez-vous.ca/>

LE VÉLIRIUM, PRÉSENTÉ PAR VIDÉOTRON, PREND D'ASSAUT LE MONT-SAINTE-ANNE



Lors des trois premiers week-ends de la saison estivale, du 21 juin au 8 juillet, le plus grand festival international de vélo de

montagne et de Coupe du monde envahira une fois de plus les pistes du Mont-Sainte-Anne! En plus des étapes de la Coupe du monde UCI en cross-country et en descente, le Vélirium offre de multiples compétitions pour les amateurs, des démonstrations pour les adeptes de sensations fortes, une course pour les tout-petits et bien sûr, des festivités pour tous!

Des courses... pour les pros !

Pour une première fois depuis ses tout débuts, le Vélirium inverse sa programmation habituelle et commence l'événement en force! Les étapes de la Coupe du monde de descente, présentées par Vidéotron, et de cross-country meubleront l'horaire de la première longue fin de semaine. Des athlètes des quatre coins du monde, dont la favorite locale, Marie-Hélène Prémont, feront preuve d'endurance et d'audace sur les parcours.

Vendredi, 22 juin : Qualifications – Coupe du monde de descente
Samedi, 23 juin : Coupe du monde de cross-country
Dimanche, 24 juin : Coupe du monde de cross-country
Finales - Coupe du monde de descente

Des courses... pour les amateurs !

Outre les courses dédiées aux vététistes professionnels, le Vélirium consacre une grande partie de sa programmation aux cyclistes en herbe! Du débutant à l'expert, chacun pourra trouver une compétition à la hauteur de ses compétences. Le Raid Vélo Mag, le Monte-le-Mont, le Red Bull Monte Descend, les Coupes du Québec et les Championnats canadiens donneront l'opportunité aux participants de s'exercer sur des parcours et structures de qualité!

Vendredi, 22 juin : Red Bull Monte Descend
Vendredi, 29 juin : Monte-le-Mont
Samedi, 30 juin et dimanche, 1^{er} juillet : Raid Vélo Mag
Samedi, 7 juillet : Coupe du Québec de cross-country
Dimanche, 8 juillet : Coupe du Québec & Championnats canadiens de descente

Des courses... pour les enfants !

Le Vélirium c'est aussi l'événement idéal pour passer du bon temps en famille et pour initier les tout-petits aux sports cyclistes! Seront aussi au rendez-vous : animation, jeux et maquillage!

Samedi, 23 juin : Véli-Kidz
Samedi, 7 juillet : Véli-Kidz
22-23-24 Juin / 30 juin et 1^{er} juillet / 7 et 8 juillet : Place de la Famille

Et plus encore... !

Une zone des exposants dans laquelle seront rassemblés : des fabricants de vélos et accessoires, détaillants et bou-

tiques, entreprises de réparation et de support technique, compagnies de vêtements, etc. qui se feront un plaisir de vous rencontrer! Il sera possible d'assister à des démonstrations, des cliniques, des formations ainsi que des conférences. Il s'agit du meilleur endroit et meilleur moment pour rencontrer la communauté du vélo de montagne.

Ce n'est pas fini !

Les journées ne se terminent jamais tôt au Vélirium... les festivités au pied du Mont sont légendaires! Les partys, une invitation de Belle Gueule, se déroulant les soirées du 22, 23, 24 et 30 juin seront inoubliables!

Pour plus d'informations – www.velirium.com

À propos de Gestev

La Corporation Coupe du Monde de vélo de montagne Mont-Sainte-Anne mandate Gestev à titre de producteur de l'événement Vélirium. Gestev est une entreprise dynamique installée depuis 1992 dans la région de Québec qui se spécialise en gestion d'événements sportifs et culturels. Le Snowboard Jamboree, le Red Bull Crashed Ice, la Transat Québec Saint-Malo et le Vélirium ne sont que quelques exemples de projets d'envergure menés à bien par l'entreprise qui s'occupe aussi de la gestion de la Baie de Beauport. Gestev est certifiée responsable selon la norme BNQ 9700-253.

Suivez-nous : facebook.com/Velirium
flickr.com/photos/gestev/collections/
twitter.com/velirium
vimeo.com/velirium

Source : Marie-Ève Dion
Chargée de projets – Relations Médias
418 929-7219

CARNAVAL DES NEIGES

10^e édition du tournoi de golf



La 10^e édition du tournoi de golf du Carnaval des Neiges aura lieu dimanche le 9 septembre prochain au Club de golf Le Saint-Ferréol. Le coût de participation est de 75 \$ par personne pour le golf incluant le souper et de 25 \$ pour le souper seulement.

Information: Monsieur André Drolet, 418 826-3954
Bienvenue à tous!
Le Comité du Carnaval



Du 1^{er} juillet au 10 août 2012, monsieur Jules Rancourt traversera le Canada à vélo en association avec Rêves d'enfants. Vous pouvez suivre le périple de monsieur Rancourt au www.julesrancourt.com



Bibliothèque aux Sources

Notre horaire :

Mardi, de 14 h à 16 h 30
 Mercredi, de 18 h 30 à 20 h
 Jeudi, de 18 h 30 à 20 h
 Samedi, de 14 h à 16 h 30
 Dimanche, de 14 h à 16 h 30

Votre bibliothèque reste ouverte tout l'été. Cependant nous adoptons l'horaire d'été dès jeudi le 21 juin.

Horaire d'été :

Mercredi, de 18 h 30 à 20 h
 Jeudi, de 18 h 30 à 20 h
 Dimanche, de 14 h à 16 h 30 **** Sauf les dimanches 24 juin, 1^{er} juillet et 2 septembre, où la bibliothèque sera fermée.**

Rappel

Vous pouvez toujours rapporter les volumes et CD dont vous avez terminé au secrétariat de la municipalité, aux heures d'ouverture des bureaux.

Vous pouvez renouveler vos prêts par Internet à l'aide de votre NIP ou encore en téléphonant à la bibliothèque, au numéro 418 826-3540. Les biens réservés par un autre abonné ou encore les biens obtenus grâce à un prêt entre bibliothèques ne peuvent cependant être renouvelés.

L'abonnement à la bibliothèque est gratuit. À vous d'en profiter!

Réaménagement du coin des jeunes

Nous avons procédé au réaménagement annoncé dans le dernier numéro.

Ainsi, nous avons regroupé tous les albums pour enfants dans les présentoirs longeant le mur à droite de la porte d'entrée. Les BD sont restées dans les présentoirs sous les fenêtres.

Des rayons placés à la diagonale contiennent, d'un côté, les romans jeunesse et, de l'autre, les documentaires jeunesse destinés à nos jeunes abonnés plus avancés en lecture. Ces volumes sont rangés selon un classement alphanumérique. Tant les romans que les documentaires et les BD qui s'adressent aux jeunes lecteurs encore un peu plus vieux sont munis d'une grosse pastille verte. On peut ainsi les repérer plus facilement, un peu partout dans la bibliothèque.

Ces quelques changements ont entraîné des modifications du côté des adultes. Vous retrouverez facilement les CD, tout à côté des magazines et le présentoir des récentes acquisitions près de la porte d'entrée de ce côté.

Ce réaménagement avait pour but de nous faire gagner de l'espace pour loger notre collection qui ne cesse de grandir et de procéder au classement alphanumérique de tous nos

volumes, de sorte que tant les abonnés que les bénévoles qui assurent le service de prêt puissent mieux s'y retrouver. Il nous fallait « agrandir par l'intérieur ». Quelques éléments décoratifs et accents de couleur ont été ajoutés afin de « rafraîchir » la bibliothèque. Nous espérons que le tout vous plaira. Rappelons que les fonds nécessaires au réaménagement du coin des jeunes ont été amassés grâce à la participation de nos concitoyens au programme Mieux consommer d'Hydro Québec. Et c'est Madame Lise Gingras, conseillère municipale, qui avait à l'origine proposé que les sommes recueillies soient consacrées à un projet touchant le coin des jeunes de la bibliothèque.

Si vous n'êtes pas passés récemment à votre bibliothèque, voilà une belle occasion avec l'été qui commence, de venir jeter un coup d'œil à notre collection et faire le plein de lecture pour les vacances!

CD et magazines à la bibliothèque

On peut trouver à la bibliothèque toute une collection de CD (Jazz, Classique, Musique francophone, Musique anglophone, Enfants, Musique de films). Les CD sont soumis aux mêmes règles de prêt que les volumes.

La bibliothèque vous offre aussi des magazines pour tous les goûts et tous les âges (par exemple le jardinage, la cuisine, la décoration, la rénovation), avec des titres toujours populaires comme Les débrouillards, Géo Plein Air, Camping Caravaning, Animal, Chasse et pêche et Géo. En tout, une trentaine de magazines dont vous pouvez lire le dernier numéro sur place. Vous pouvez cependant emprunter les numéros antérieurs. Enfin, jusqu'à la mi-juin, la bibliothèque met en vente des numéros antérieurs de ses magazines, au coût de 0,25\$ le numéro. Une belle occasion!

Conférence sur le jardinage



Une trentaine de personnes ont assisté à la conférence donnée par Madame Suzanne Demers, jardinière et résidente de Saint-Ferréol-les-Neiges. Madame Demers n'a pas manqué de répondre aux nombreuses questions de tous ces

jardiniers amateurs désireux d'améliorer tant leur potager que leurs plates-bandes.

On aperçoit sur la photo la conférencière entourée de deux participantes, dont la gagnante du prix de présence... un livre sur le jardinage bien sûr!

Collaboration entre l'École Caps-des-Neiges 1 et la Bibliothèque Aux Sources

Encore cette année, des élèves de 3^e, 4^e et 5^e années ont participé à un projet de création et de fabrication d'un livre à partir de textes qu'ils ont eux-mêmes écrits. Une bénévole de la bibliothèque et les professeurs des participants ont apporté leur soutien et leurs encouragements. C'est au cours d'un atelier de reliure, dirigé par une animatrice dont les services avaient été retenus par la bibliothèque dans le cadre de son programme d'activités culturelles, que les élèves ont appris à relier un livre manuellement. Chaque élève est reparti avec son exemplaire, qu'il a lui-même relié, et le plaisir et la fierté de ranger son livre « comme un vrai livre ». Le fruit du travail des enfants est présenté à la bibliothèque.

Des suggestions de lecture

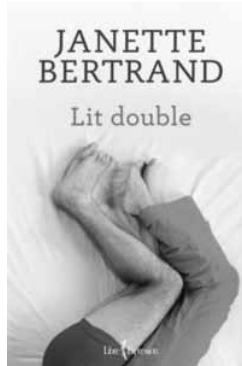


Bouchard, Serge : *C'était au temps des mammoths laineux*

Ainsi écrit l'auteur :

« Je suis un grand-père du temps des mammoths laineux, je suis d'une race lourde et lente, éteinte depuis longtemps. Et c'est miracle que je puisse encore parler la même langue que vous, apercevoir vos beaux yeux écarquillés et vos minois surpris, votre étonnement devant pareilles révélations. Cela a existé, un temps

passé où rien ne se passait. Nous avons cheminé quand même à travers nos propres miroirs. Dans notre monde où l'imagerie était faible, l'imaginaire était puissant. Je me revois jeune, je revois le grand ciel bleu au-delà des réservoirs d'essence de la Shell, je me souviens de mon amour des orages et du vent, de mon amour des chiens, de la vie et de l'hiver. Et nous pensions alors que nos mains étaient faites pour prendre, que nos jambes étaient faites pour courir... »



Bertrand, Jeannette : *Lit double*

Voici ce qu'en dit l'éditeur :

« Janette Bertrand, qui a vécu en couple plus de soixante ans, nous transmet par le biais de la fiction des moyens pour tisser une relation de couple durable. ... »

Comment s'y prennent les couples qui réussissent à traverser toutes les crises sur ce chemin parfois impossible de la vie à deux et qui, malgré tout, continuent de s'aimer?

Avec ses personnages hauts en couleur et attendrissants, l'auteure nous dévoile le secret bien gardé de ces unions dites « gagnantes ». On rit, on pleure, on retient son souffle...

Du Janette Bertrand tout craché! »



Levy, Marc : *Si c'était à refaire*

L'éditeur écrit ceci : « Andrew Stilman, grand reporter au New York Times, vient de se marier.

Le 9 juillet 2012 au matin, il court le long de l'Hudson River quand il est soudainement agressé. Une douleur fulgurante lui transperce le dos, il s'effondre dans une mare de sang.

Andrew reprend connaissance le 9 mai 2012... Deux mois plus tôt, deux mois avant son mariage.

À compter de cette minute, il a soixante jours pour découvrir son assassin, soixante jours pour déjouer le destin.

De New York à Buenos Aires, il est précipité dans un engrenage vertigineux. Une course contre la montre, entre suspense et passion, jusqu'au dénouement... à couper le souffle! »



Tremblay, Pascale : *Ces gens qui changent la terre*

Présentation de l'éditeur : « Pascale Tremblay et Suzanne Dion, deux spécialistes du domaine, viennent jeter un éclairage sur la situation actuelle en agroalimentaire et nous présentent des gens qui ont fait des choix d'entreprise favorisant la qualité du produit et la protection de l'environnement. »



Collins, Suzanne : *Hunger Games, tomes 1, 2 et 3*

Présentation de la série : « Dans un futur sombre, sur les ruines des États-Unis, un jeu télévisé est créé pour contrôler le peuple par la terreur.

Douze garçons et douze filles tirés au sort participent à cette sinistre télé-réalité, que tout le monde est forcé de regarder en direct. Une seule règle dans l'arène : survivre, à tout prix.

Quand sa petite soeur est appelée pour participer aux Hunger Games, Katniss n'hésite pas une seconde. Elle prend sa place, consciente du danger. À seize ans, Katniss a déjà été confrontée plusieurs fois à la mort. Chez elle, survivre est comme une seconde nature... »

L'équipe des bénévoles vous souhaite la bienvenue à la bibliothèque. Passez nous voir pour sélectionner vos lectures de l'été.

PERSONNES RESSOURCES RECHERCHÉES

Vous aimeriez animer ou développer une activité de loisirs pour les jeunes ou les adultes de notre municipalité. Vous avez des connaissances dans les domaines culturel, sportif ou communautaire que vous aimeriez partager avec un groupe d'individus. Alors contactez-moi, il me fera plaisir de vous rencontrer pour en discuter.

Martin Pouliot
418 826-2253
loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca



COLLECTE DE SANG Mardi le 7 août prochain

Une collecte de sang aura lieu à St-Ferréol-les-Neiges. Cette activité se déroulera au gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1, de 14 h 30 à 20 h 30.

Lors de la 8e édition de cette collecte, en août 2011, cinquante-six (56) personnes ont fait un don de sang. Alors c'est à nous tous de faire mieux. Pour la réalisation de cette journée, nous avons besoin d'une équipe de 12 bénévoles. Les personnes intéressées à donner de leur temps peuvent communiquer avec monsieur Martin Pouliot, au 418 826-2253.

Toute personne doit présenter, lors de la collecte, une pièce d'identité comportant son nom et sa signature ou sa photo pour pouvoir effectuer un don de sang.

À ne pas manquer :

La 13^e édition de la Fête de la famille aux Sept-Chutes

Le 11 août 2012, de 13 h à 19 h

Le rendez-vous estival annuel par excellence des familles de la Côte-de-Beaupré et des environs. Cette année, la fête souhaite prendre un virage et renouveler sa programmation. En gardant en tête l'objectif principal de rassembler un maximum de familles dans une ambiance festive et un décor naturel. Ce sera un événement inspiré de la traditionnelle formule *tailgate*. L'équipe des cheerleaders du Rouge et Or offrira ateliers et démonstration. Des entraîneurs et des joueurs de football feront de même. De la nourriture de circonstance sera servie. C'est un rendez-vous !



La municipalité de St-Ferréol-les-Neiges est à la recherche d'un candidat pour combler le poste de:

JOURNALIER TEMPORAIRE (40 heures/semaine)

Sommaire de la fonction

Sous l'autorité du chef d'équipe et d'une façon non limitative, le journalier doit:

- Exécuter les travaux d'entretien et de réparation des bâtiments, des équipements, des parcs et des immeubles municipaux dans le respect des normes de santé sécurité et des procédures en vigueur au sein de la municipalité;

Qualifications et exigences

- Secondaire V;
- Posséder un permis de conduire valide, classe 5 (attestation à fournir);
- Sens des responsabilités;
- Bonne capacité à travailler en équipe;
- Autonomie et jugement;
- Disponibilité;

Conditions de travail

- Période d'emploi : juillet et août 2012 (6 à 7 semaines);
- Salaire: 17,44 \$ l'heure

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur demande d'emploi au plus tard le 22 juin 2012 à l'adresse suivante :

Municipalité de St-Ferréol-les-Neiges
33 rue de l'Église
St-Ferréol-les-Neiges (Québec) G0A 3R0
Télécopieur : (418) 826-0489
Courriel : directeur@saintferreollesneiges.qc.ca

(Ce poste s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes)

La prochaine parution du journal Le Sommet se fera à la mi-septembre
Vous avez des commentaires ou des suggestions? Écrivez-nous à :
info@saintferreollesneiges.qc.ca

Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges
33, rue de l'Église
Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec) G0A 3R0